

Marie



UVIGNAC

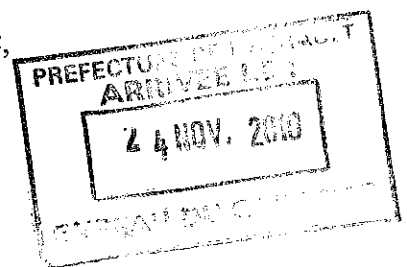
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 471

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Danièle ANTOINE SANTONJA, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

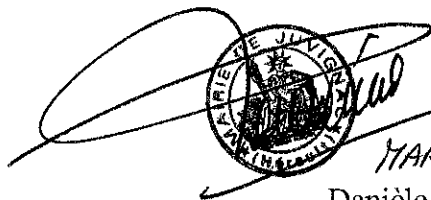
VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,



ARRETONS

Madame Buthaina AL-QADI NASSAR, Conseiller Municipal de la Ville de Juvignac, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de la dite Ville, le 18 décembre 2010 à 15 heures.

Fait à Juvignac, le 18 novembre 2010.



Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

MARIE-Antoinette ROMERO

Danièle ANTOINE SANTONJA

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
publication
le
et notification
le